

Création d'un réseau de chaleur bois-énergie (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Bièvre (c) Descriptif : Création d'un réseau de chaleur bois-énergie	Fiche n° M-2.09
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS-ENERGIE

1. Description du projet



Le projet consiste à créer un réseau de chaleur.

Un réseau de chaleur est une conduite d'eau chaude qui distribue de la chaleur à des bâtiments. Il y a une seule grosse chaudière en commun. Le réseau fonctionne en boucle (aller : eau chaude, retour : eau froide). Chaque bâtiment a un échangeur à plaques pour chauffer son eau domestique (chauffage et eau chaude sanitaire).

La configuration idéale pour un réseau de chaleur est la suivante :

- De gros consommateurs concentrés dans un périmètre restreint
- Des consommateurs aux profils thermiques complémentaires (certains consomment plutôt le soir et la nuit, d'autres la journée)
- Une chaufferie proche des gros consommateurs
- Des travaux concomitants de création ou de réfection de voiries, d'égouttage, ou de réseau d'eau.

Exemples :

Nassogne : une chaufferie bois centralisée de 390 kW <ul style="list-style-type: none"> • 400m de réseau de chaleur • 3 bâtiments publics, 11 bâtiments privés 	Libin : une chaufferie bois centralisée de 540 kW <ul style="list-style-type: none"> • 713m de réseau de chaleur • 9 bâtiments publics, 15 bâtiments privés
	

Pour bièvre, l'idée sera d'utiliser une chaufferie aux plaquettes de bois au centre de Bièvre afin de chauffer un ensemble de bâtiments publics : la maison communale, le centre culturel, la maison de repos et son ancien bâtiment, l'ancien contrôle technique, la bibliothèque et le magasin de seconde-

main (plan en annexe). Il pourra éventuellement alimenter des logements, commerces et services privés.

Pour l'approvisionnement en bois, la commune pourra soit acheter des plaquettes toutes faites, soit valoriser du bois local ayant peu de débouchés (bois scolytés, tailles de haies, bois d'éclaircies). Cependant, pour cette seconde option, une plateforme de traitement et de séchage du bois devra être créée.

Une attention particulière devra être portée sur les émissions de fumées et leur impact au niveau de la pollution atmosphérique. Le système devra être fiable et fournir de la chaleur en continu toute l'année.

2. Justification du projet

Le projet a été proposé lors du groupe de travail sur les thématiques environnementales et a été approuvé par la CLDR lors de l'analyse des projets.

Moyennant la mise en place de certaines techniques de tri, de récupération et le choix d'une chaudière poly-combustibles, ce projet permettra non seulement aux ménages et bâtiments connectés de réduire leur dépense énergétique, mais également de valoriser du bois local scolyté, des tailles de haies, et des bois d'éclaircies qui ont peu de débouchés sur le marché. Il va également participer à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour rappel, le diagnostic partagé met en évidence que la commune de Bièvre a entamé des démarches dans la Convention des Maires, visant à lutter contre le changement climatique et à mettre en œuvre une politique énergétique durable. Deux actions sont actuellement en cours, à savoir l'octroi d'une prime communale à la force motrice et le remplacement de l'éclairage public par un éclairage de type LED, moins énergivore. Bièvre dispose également d'un parc éolien constitué de 7 éoliennes, mais qui ne profite pas directement aux habitants, ni à la commune.

Certains habitants ont un intérêt marqué pour la dimension énergétique et souhaitent que la commune aille plus loin dans cette voie pour tendre vers une certaine forme d'autonomie. Ils mettent en avant le fait que la commune est gestionnaire d'un important ensemble de bâtiments et se doit de montrer l'exemple en économisant l'énergie et en recourant aux énergies renouvelables.

Notons également que la forêt est une ressource importante du territoire communal, et pourtant, la valorisation de la filière bois est actuellement peu développée. La valorisation de sous-produits forestiers constitue donc une opportunité pour la commune. D'autant plus que, ce secteur est fragilisé par des événements extérieurs tels les scolytes.

Ce projet va aider la commune à tendre vers son autonomie énergétique et à entrer dans ses objectifs d'économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire, de développement d'une politique énergétique durable et de renforcement de l'attractivité du territoire communal.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 3	Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel 3.1	En encourageant les circuits courts en valorisant les productions locales (agriculture, bois)
Objectif stratégique 4	Renforcer l'attractivité du territoire communal
Objectif opérationnel 4.1	En accroissant la dynamique des villages par des activités économiques de proximité et de l'emploi, et par une meilleure connectivité du territoire
Objectif stratégique 5	Favoriser la transition environnementale
Objectif opérationnel 5.2	En mettant en place des initiatives en réponse aux enjeux énergétiques



Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois** : Relocaliser l'économie sur le territoire

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Ce projet n'a pas d'impact social particulier
ENVIRONNEMENT	Energies locales et renouvelables
ÉCONOMIE	Valorisation de la production locale de bois (y compris les bois scolytés et les bois d'éclaircies)

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</p> <p>Établir des modes de consommation et de production durables – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.</p>

5. Localisation et statut

A définir.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Bièvre.
- **Partenaires** : Facilitateur Bois-Énergie – FRW, Département de la Nature et de la Forêt (DNF), riverains privés et autres institutions/administrations.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire car il répond à la volonté d'insuffler une dynamique énergétique dans le développement de la commune. Cependant, la localisation n'a pas encore été déterminée et une réflexion poussée doit être réalisée avant de considérer le projet comme faisable. Le projet ne pourra donc pas débuter dans les trois ans et a donc été placé en lot 2.

État du dossier

Des bâtiments qui pourraient faire partie du réseau de chaleur ont été identifiés.

Programme des travaux et/ou aménagements

A déterminer selon l'étude de préfaisabilité.

Planification

Une seule phase

Démarches administratives à réaliser

Réalisation d'une étude de préfaisabilité.

Introduction de la demande en convention.

Réalisation du dossier de base pour établir le cahier des charges.

Désignation d'un prestataire.

Réalisation du marché en trois tranches : une tranche fixe (Conception) et deux tranches conditionnelles (Réalisation et Entretien maintenance).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Contrat d'entretien maintenance longue durée (10 ans) entre la Commune de Bièvre et un opérateur spécialisé.

Suivi monitoring de l'installation dans le contexte d'un cahier des charges performantiel.

Concertation continue des différents utilisateurs et gestionnaires des bâtiments concernés.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation et mise en fonctionnement du réseau de chaleur	1	Commune de Bièvre

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux	10 %	Commune de Bièvre
Réduction des émissions de CO ₂	30 %	Commune de Bièvre

9. Annexes

Localisation des différents bâtiments qui pourraient faire partie du projet

